

Image not found or type unknown



Recuperation d'un"caution"

Par **bebob**, le **09/06/2009** à **11:31**

Bonjour,

j'avais prévu de louer une maison (qui était déjà occupée par des locataires qui s'apprêtaient à déménager) et avant que le dossier soit bouclé j'ai eu un énorme souci qui a fait que je ne pouvais plus louer cette maison et j'ai donc averti le propriétaire qui a remis l'offre de location sur le marché

hors celui-ci lors de la promesse de location orale de ma part m'a sollicité le dépôt d'un chèque de 800 euros (à son nom) comme garantie au cas où...

je pensais que mon chèque me serait rendu car cette maison a trouvé un autre locataire et il n'y a donc pas eu de manque à gagner
que puis-je faire pour récupérer mon argent

Par **Marion2**, le **09/06/2009** à **11:59**

Bonjour,

Envoyez un courrier recommandé AR au propriétaire en le mettant en demeure de vous restituer immédiatement votre chèque.

Contactez également l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.

Par **bebob**, le **09/06/2009** à **17:58**

bonsoir

merci beaucoup pour votre reponse qui conforte l'idee que j'avais de la procedure à suivre
permettez moi de vous tenir informe de l'evolution de cette affaire
encore merci

mr halloucherie